

TRÉMEHEUC

n°44 - janvier 2019

Le Mot du Maire

Chère Trémeheucoise, Cher Trémeheucois,

Une année encore s'est passée, avec ses moments de joie et de tristesse. Je reste positif et vois en 2019 une année d'opportunités et de chances à saisir. A l'occasion de cette lettre d'information, je m'associe aux élus du conseil municipal et aux agents de la commune pour vous offrir mes vœux les meilleurs et les plus chaleureux pour cette nouvelle année.

Depuis la fin de l'année dernière, un mouvement social cristallise notre pays. Ce mouvement fait surgir le mécontentement et les difficultés vécues par beaucoup de Français. Il nous oblige à des prises d'initiatives pour prendre en compte la parole de chaque citoyen.

Cependant, depuis quelques temps, les maires dénoncent un manque de soutien et d'écoute de la part des gouvernants. En proie à des difficultés financières toujours plus importantes, ils sont de plus en plus nombreux à rendre leur écharpe tricolore. Le nombre de maires ayant quitté leur fonction depuis 2014 est en effet en hausse de 55 % par rapport à la précédente mandature. Malgré ce contexte, le maire reste l' élu le plus accessible, le représentant de l'Etat le plus proche des citoyens et le témoin le plus direct de la colère des Français.

Avoir du bon sens, être à l'écoute et patient mais aussi savoir faire preuve de fermeté et de détermination, sont les caractéristiques essentielles pour mener à bien notre mission et nos différents projets.

Cette année, je lancerai avec les élus du conseil municipal la mise en accessibilité et la restructuration de la mairie :

- Une rénovation énergétique sera réalisée avec la modification de l'ensemble des châssis, l'isolation des différentes pièces et la modification du système de chauffage.
- Une salle associative sera créée, indépendamment de la mairie, dans un ancien lieu de stockage.
- Des espaces paysagers seront implantés aux endroits des rampes, emmarchements et paliers d'accessibilité.
- Un logement sera créé à l'étage du bâtiment principal.
- Les sanitaires extérieurs seront rénovés et rendus accessibles.

Le projet a déjà fait l'objet d'études préalables et est suivi avec rigueur par les élus. Les travaux devraient s'étaler sur huit mois environ. La nouvelle mairie sera opérationnelle courant 2020 pour vous accueillir dans de meilleures conditions.

Encore une fois, je vous souhaite à tous et à vos proches une très bonne année 2019 !

Pierre SORAIS, Maire de Trémeheuc

Etat civil 2018

Naissance

- Léo GAUTIER,
né le 24 juillet 2018
- Gabriel DENOUAL,
né le 2 décembre 2018

Mariages

- M. Joël LEBOS et
Mme Carole CHAPRON,
le 24 mars 2018
- M. Yann POLLET et
Mme Catherine AUBRY,
le 16 juin 2018

Décès

- M. Pascal MEURY,
décédé le 1er janvier 2018
- Mme Gabrielle PLIHON,
décédée le 7 avril 2018
- M. Serge DENIS,
décédé le 11 octobre 2018

Don du sang

Collectes à Combours en 2019

- Lundi 28 janvier
- Lundi 1er avril
- Vendredi 21 juin
- Lundi 9 septembre
- Lundi 18 novembre

Agenda

Vœux du Maire le
dimanche 13 janvier 2019
à 11h00 à la salle communale
Le Sénateur
M. Jean-Louis TOURENNE
nous fera l'honneur
de sa présence

Il y a un peu plus de 50 ans, dans le cadre de politiques nationales en faveur de l'apprentissage de la natation, la ville de Combourg construisait sa piscine.

Ils sont nombreux les habitants du territoire qui y ont appris à nager. L'attachement à cet établissement ancré dans le paysage sportif du territoire était grand.

L'ouverture d'Aquacia, équipement structurant de la Bretagne Romantique, marque un tournant et répond aux nouvelles demandes des usagers.

Les portes ouvertes, organisées en avant-première de l'ouverture, ont remporté un vif succès. 2000 personnes ont poussé la porte d'Aquacia pour en découvrir les équipements et l'offre d'activités :

- 525 m² de bassin (sportif, ludique et pataugeoire)
- Un espace détente avec hammam, sauna, douches massantes et jacuzzi
- Des séances d'aquasport pour tous les âges
- Jusqu'à 60 h d'ouverture au public
- Des créneaux réservés aux associations sportives

Les élections européennes 2019

Les élections européennes 2019 se dérouleront le **dimanche 26 mai 2019** en France. Elles n'auront pas lieu à la même date dans tous les pays de l'UE. Ainsi, les dates s'étalent entre le 23 et le 26 mai dans toute l'UE.

Réforme Macron

Le gouvernement a réformé le mode de scrutin des européennes de 2019. Il a mis fin à la répartition du scrutin en 8 circonscriptions pour retourner à une seule liste nationale.

Cette réforme électorale a été officialisée par la loi n° 2018-509 du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au parlement européen, dont l'article 1 prévoit que « la République forme une circonscription unique ».

Organisation des élections

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, aux municipales ou aux régionales.

Proportionnelle

Les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Répartition des sièges

Les sièges sont habituellement répartis entre les listes réunissant plus de 5 % des suffrages exprimés dans leurs régions respectives. Ce seuil de 5 % pour obtenir des élus devrait être conservé, mais à l'échelle nationale.

Mandat des députés

Les députés sont élus au parlement européen pour un mandat de 5 ans.

Comment voter

Pour pouvoir voter aux européennes, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune.

Pourront voter aux européennes les citoyens français mais également les ressortissants d'un pays membre de l'UE qui résident en France. En revanche, les étrangers habitant en France mais qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ne pourront pas voter.

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Dans certaines grandes villes (Paris, Marseille, Lyon...), les bureaux de vote fermeront à 20h.

Vote blanc

Les européennes de mai 2014 étaient les premières élections françaises au cours desquelles le vote blanc était comptabilisé. Le vote blanc sera à nouveau comptabilisé en 2019.

SMICTOM

Collecte des ordures ménagères : mercredis 9, 16, 23, 30 janvier et mercredi 6 février 2019

Collecte des sacs jaunes : lundis 14, 28 janvier et lundi 11 février 2019